

Declaration des EIGS sur le portail unique de signalement : pouvons-nous mieux faire ?



Depuis 2017, les établissements de santé ont pu déclarer sur un portail unique les événements indésirables graves (EIGS) survenus en soins de soins. Ce portail unique permet de déclarer les événements indésirables graves (EIGS) survenus en soins de soins.

Le portail national de signalement des événements indésirables graves (EIGS) survenus en soins de soins a pour objectif de centraliser la déclaration en matière de soins de soins et de faciliter les démarches de signalement. Il permet notamment la déclaration des événements indésirables graves survenus en soins de soins (EIGS).

Les données relatives aux événements indésirables graves (EIGS) survenus en soins de soins sont collectées et analysées par le Centre National de Surveillance Médicale (CNSM).

Notre travail consiste à évaluer le nombre et de la typologie des EIGS survenus en soins de soins, en comparant avec les déclarations faites sur le portail national de déclaration des événements indésirables graves.

Méthode : analyse des EIGS sur les années 2018 et 2019 selon leur typologie, leur conséquence et leur lieu de survenue au sein d'une déclaration unique à l'établissement.

Résultats 2018

2 067 formes d'événements indésirables graves (EIGS) survenues sur 807 établissements de soins de soins.

26 000 messages
444 175, 843 044
1 message = 1 message de la part d'un établissement de soins de soins

8 000 signalements

100% déclarés en externe (sauf signalement interne)

17 000 non signalements

100% déclarés sur le portail national de signalement

Résultats 2019

2 170 formes d'événements indésirables graves (EIGS) survenues sur 811 établissements de soins de soins.

27 000 messages
444 175, 843 044
1 message = 1 message de la part d'un établissement de soins de soins

11 000 signalements

100% déclarés en externe (sauf signalement interne)

16 000 non signalements

100% déclarés sur le portail national de signalement

Observations

Les signalements sont les événements les plus représentés dans les déclarations externes, toutes typologies et degrés de gravité du portail national unique de déclaration. Le caractère des deux systèmes de déclaration et un aspect spécifique de signalement des EIGS survenus en soins de soins sont deux facteurs expliquant la faible utilisation du portail unique de déclaration des EIGS relevant d'une vigilance.

Sur ce point double entre 2018 et 2019, la proportion d'EIGS déclarés par notre établissement hors vigilance sur le portail national unique reste stable (25% en 2018).



Le fait de faire la déclaration des EIGS sur le portail national permet de faciliter le travail de notre établissement dans l'objectif de son rôle et de celui de partage d'expérience.

Conclusion

Le fait de déclarer des EIGS de notre établissement sur le portail national de déclaration reste faible. Sur ce point progresser entre 2018 et 2019. La mise en place de systèmes de déclaration spécifiques pour les vigilances et du portail unique est un frein à l'utilisation du portail. Des actions doivent être prises pour progresser dans notre rôle de déclaration.